



Separation d'un coproprietaire

Par **djarimin**, le **09/07/2009** à **19:33**

Bonjour,

Mon mari & moi nous sommes coproprietaire d'un duplex ensemble avec le frere de mon mari (50% mon mari & 50% son frere. Je suis actuellement sans profession). Le bien a ete acquis en 2006. L'acte notariale signe aussi en 2006. Mais a cause d'un dispute familiale, son frere souhaite cesser son engagement vis-a vis de l'appartement (paiement de credit, maintien de la propriete, etc). De plus, il a trouve un emploi en Asie et demenage fin aout/debut septembre de cette annee.

Ma question est quels sont les demarches a faire pr changer l'acte notariale? Si mon mari & moi souhaite garder l'appartement sous nos noms, que doit-on faire? Les parents de mon epoux nous offre leur aide financiere. En le mettant leur noms dans l'acte pr "remplacer" son frere, est-il conseiller?

Merci.

Par **Visiteur**, le **10/07/2009** à **23:02**

Cela dépend de la bonne entente avec vos beau-parents. Sinon, c'est comme en indivision, souvent source de problème. Vous auriez dû créer une SCI, ce serait plus simple aujourd'hui de lui racheter ses parts.

Pour rereprendre la surface de votre beau-frère, la solution serait de lui acheter, si vous pouvez, pour la valeur de sa part nette, c'est à dire réduite du montant restant de prêt, dont les échéances seront par conséquent à votre charge !